



www.anguerny.fr

Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacre

Etaient présents :

M. GUILLOUARD,
Maire ;

M. AUTRET,
Mme LEGAC,
M. DESVENAIN,
Mme FOUQUET,
M. DORAND,
M. BOUCHARD,
M. PUCELLE, (M. D.)

Adjoints ;

Etaient présents :

Mme IBAZIZENE,
Mme LE PREVOST,
Mme MAHE,
M. DAVID,
M. GERARD,
M. GUYARD,
M. LEMARINIER,
M. LEMONNIER
M. LEVILLAIN,
M. RANCHIN,
M. YAOUANC,
Conseillers ;

**Etait(aient) absent(s)
excusé(s) :**

Mme BRAULT, pouvoir
à M. Lemarinier
M. TOMALAK, pouvoir
à M. Pucelle
Mme CHARUEL pouvoir
à Mme Legac
M. LE BRET
M. ALLAIS

**Etait(aient) absent(s)
non excusé(s) :**

Jean-Louis Gérard
a été élu secrétaire de
séance.

**Conseillers
en exercice : 24
Présents : 19 + 3p
Votants : 22**

Date de convocation :

18 mars 2016

Fin de séance : 23h 55

Prochains conseils :
27 avril,
25 mai et 22 juin 2016

**République Française - Département du Calvados Commune de
COLOMBY-ANGUERNY**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2016**

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 24 membres, le quorum est de 13. Le maire constate la présence de 22 conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Il souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé et contribué au travail du rapprochement des 2 villages historiques depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il informe les conseillers de la démission d'un agent pour convenance personnelle depuis le 3 mars. Pour information, ce dernier a trouvé un emploi à temps complet depuis cette date.

Aucune remarque n'ayant été formulé, le procès-verbal de la réunion du 24 février est adopté à l'unanimité.

01 **Compte rendu des délégations : Finances, urbanisme et Administration**

57

M. Didier Autret, adjoint au suivi financier et celui administratif, présente un compte rendu de chaque délégation depuis le 23 février,

27	Mandats pour un montant de	62 825,83 €
----	----------------------------	-------------

9 délibérations	de 16043 à 16051 du conseil municipal du 24 février enregistrées à la préfecture en date du 29 février 2016
-----------------	--

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

02 **Délibération pour la création des différents postes territoriaux dans la nouvelle commune Colomby-Anguerny à compter du 1^{er} janvier 2016**

58

Délibération n° 16-052

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps complet de 35h par semaine d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Délibération n° 16-053

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 20/35^e d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Délibération n° 16-054

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 14/35^e d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget

Délibération n° 16-055

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 24/35^e de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget

Délibération n° 16-056

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 14/35^e d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget

Délibération n° 16-057

Le maire propose la création d'un poste permanent à temps complet de 35h par semaine d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016 [Délibération n° 16-058](#)

Administratif	Nombre	Total
Secrétaire de mairie	1	
Adjoint administratif de 1 ^E classe	1	
Total		2
Technique		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	
Total		3
Total du personnel communal		5

Après avoir pris connaissance de tous les postes communaux et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération en rapport avec le tableau des effectifs présenté de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2016 et donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces et les arrêtés se rapportant à ce tableau ou poste d'agent ci-référent.

03

59

Délibération pour l'adhésion du personnel non titulaire aux ASSEDIC
[Délibération n° 16-059](#)

Suite à la fusion des communes d'Anguerny et de Colomby-sur-Thoan au 1^{er} janvier 2016, une nouvelle adhésion est nécessaire pour les salariés non titulaires ou statutaires embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la commune de Colomby-Anguerny

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération pour cette adhésion pour le personnel non titulaire et accepte d'inscrire les dépenses au budget de la commune.

04

60

Délibération pour l'indemnité de gardiennage de l'église communale
[Délibération n° 16-060](#)

Le maire présente la demande pour l'indemnisation applicable pour le gardiennage de l'église communale pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le montant de l'indemnité allouée est fixé 119,55€.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés moins une voix contre, la délibération pour cette demande et valide le versement de la somme de 119,55€ et accepte d'inscrire ce montant au budget de la commune.

05

61

Délibération pour la mise à disposition de locaux pour l'année 2016
Local des infirmières dans bâtiment au 3, place Poulbot
[Délibération n° 16-061](#)

Un bail de gré à gré de 3 ans renouvelable est proposé pour le local de 30m² pour les infirmières au 3 place Poulbot pour un montant de 150 € par mois (payable à chaque fin de mois) pour l'année 2016.

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération de mise à disposition du local pour un montant de 150€ par mois et autorise son maire à signer le bail et tous les documents en rapport.

Local de 30m² au rez-de-chaussée dans bâtiment au 3, place Poulbot

[Délibération n° 16-062](#)

Une convention de mise à disposition d'un local de 30m² en rez-de-chaussée pour le comité des fêtes d'Anguerny au 3 place Poulbot à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2016

Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération de mise à disposition du local gratuitement jusqu'au 31 décembre 2016 autorise son maire à signer la convention et tous les documents en rapport.

Atelier communal du Colombier, chemin du Colombier

[Délibération n° 16-063](#)

Une convention de mise à disposition d'un terrain clos de 1 200m² et d'un local de 70m² comprenant un atelier, une cuisine, toilette et vestiaires dont l'adresse est chemin du Colombier, à compter du 1^{er} avril 2016. L'indemnité d'occupation proposée à l'association « AIRE » est de 200 € par mois et 260

	<p>heures de travail effectué chaque l'année, réalisé par une équipe de l'association à la demande de la commune pour la tonte, la taille d'arbustes, rénovation de murs, entretien divers, etc,</p> <p>Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération de mise à disposition du terrain et du local suivant les conditions précitées et autorise son maire à signer la convention et documents en rapport.</p>
06 62	<p>Délibération pour la vente d'un photocopieur appartenant à la commune <u>Délibération n° 16-064</u></p> <p>La commune souhaite se séparer (pour doublon) d'un photocopieur de marque Kyocéra Taskalfa 300i – A4 et A3 multifonction dont la date d'achat est le 26 juillet 2012. La valeur de l'appareil étant donné sa vétusté est estimée à 500€ avec un contrat d'entretien à jour à reprendre. Il sera proposé aux associations ou aux syndicats intercommunaux dont dépend la commune.</p> <p>Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la vente du photocopieur au prix de 500€, autorise son maire à signer l'acte de vente du matériel avec une association ou un syndicat intercommunal et d'appliquer la présente délibération.</p>
07 63	<p>Délibération à reprendre pour la restauration du monument aux morts de Colomby-sur-Thaon au nom de la commune nouvelle Colomby-Anguerny <u>Délibération n° 16-065</u></p> <p>Le conseil départemental demande de reprendre la délibération n° 22 du 19 juin 2015 de Colomby-sur-Thaon au nom de la commune nouvelle Colomby-Anguerny. Cette demande concerne les travaux de réparation du monument aux morts de Colomby-sur-Thaon qui présente des dégradations mettant en péril l'ouvrage. En conséquence, des devis de restauration ont été demandés dont le prix moyen hors taxe se situe entre 7 000 et 10 000€.</p> <p>Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés à l'exclusion d'une voix contre et de deux abstentions, de reprendre la délibération du 19 juin 2015 au nom de la commune nouvelle et accepte de réaliser les travaux de réparation du monument, d'autoriser le maire à faire la demande de subvention auprès du conseil départemental et d'autoriser également le maire à signer tous documents liés à cette restauration (devis, dossiers, demande de subvention).</p>
08 64	<p>Délibération pour la création d'une régie pour la commune de Colomby-Anguerny <u>Délibération n° 16-066</u></p> <p>Le CONSEIL MUNICIPAL souhaite créer une régie et DECIDE</p> <p>Article 1er : Il est institué auprès de la commune de Colomby-Anguerny une régie de recettes pour l'encaissement de la location des salles (grange aux dîmes, grange du Colombier, salle polyvalente-mairie), consommables des locations des salles, photocopies, repas des aînés, inscriptions à la cantine et des travaux possibles du personnel communal (ménage, remise en état, entretien tombe du cimetière, etc...). Les tarifs sont adoptés par délibération du Conseil Municipal.</p> <p>Article 2 : Cette régie est installée à la mairie de Colomby-Anguerny, dont le siège est 2 et 4 rue du régiment de la Chaudière – 14610 COLOMBY-ANGUERNY.</p> <p>Article 3 : Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €.</p> <p>Article 4 : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois ou chaque fois que son encaisse atteindra 3 000 €, et en tout état de cause, le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant.</p> <p>Article 5 : Le régisseur et le suppléant seront désignés par le Maire, sur avis conforme du comptable.</p> <p>Article 6 : Le régisseur sera exonéré de cautionnement.</p> <p>Article 7 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur. Le versement se fera en une seule fois en fin d'année au mois de décembre.</p> <p>Article 8 : Les recettes désignées à l'article 1 seront encaissées selon le mode de recouvrement suivant : carnet à souches.</p>

	<p>Article 9 : Le maire et le comptable assignataire de la Commune de Colomby-Anguerny sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.</p> <p>Après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération de créer une régie avec la liste des articles et autorise son maire à signer tous les documents en rapport.</p>
<p>09 65</p>	<p>Cimetières : délibération sur l'imputation de la recette de la concession établie</p> <p>A/ Dans l'ancien, cimetière Saint-Martin, plus aucune concession n'est possible, seules celles enregistrées à ce jour sont honorées. Dans le nouveau, possibilité de contractualiser une concession suivant les conditions actuelles, pleine terre, caverne et columbarium au tarif en vigueur.</p> <p>B/ Cimetière Saint-Vigor : pour ne pas bloquer les zones disponibles et leurs accès, les concessions de pleine terre sont disponibles en priorité au choix suivant le plan du n° 112 vers 117 ou vise et versa sans espace, n° 104 et n°75. Il reste une caverne de libre.</p> <p>Concession sur la commune de Colomby-Anguerny : Délibération n° 16-067</p> <p>Le maire propose aux conseillers, que le versement de la recette soit imputé en totalité sur le compte de la commune nouvelle. De plus, dans les cimetières, il n'est plus possible de signer des concessions perpétuelles à compter du 1^{er} avril 2016, seulement de 30 ou de 50 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après avoir pris connaissance des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés la délibération pour l'attribution des concessions dans les cimetières de Saint-Martin et de Saint-Vigor et le versement de la totalité de la recette sur le compte de la commune nouvelle et de signer des actes de concessions de 30 ou 50 ans à compter du 1^{er} avril 2016. <p>Columbarium : Mme Laure Brault, responsable des cimetières se charge de préparer un dossier sur l'acquisition d'un columbarium afin de le budgétiser et de l'installer au cours de l'année 2017.</p>
<p>10 66</p>	<p>Intercommunalité « Cœur de Nacre » : actualité et informations diverses</p> <p>Points du bureau du 2 mars : Extension du périmètre « Cœur de nacre ».</p> <p>La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 5 février a approuvé le rattachement de Courseulles-sur-mer à « Cœur de Nacre » au 1er janvier 2017. Cet accord est toutefois conditionné par l'engagement formel de « Cœur de Nacre » d'accepter une fusion avec Caen la Mer au plus tard le 1er janvier 2019. (Le conseil communautaire de Cœur de Nacre a délibéré en décembre pour un rattachement sans condition). Cette proposition a été présentée par le Préfet par voie d'amendement au projet de schéma départemental. En outre, la Commune de Revières a délibéré favorablement pour demander son rattachement à Cœur de Nacre. Cette demande doit être examinée lors de la prochaine CDCI le 11 mars.</p> <p>Projet Eolien Courseulles-sur-Mer : Demande d'approbation du projet RTE. A l'issue de l'enquête publique achevée le 28 octobre 2015, la société Réseau Transport d'Electricité (RTE) sollicite l'approbation des collectivités sur les travaux de raccordement du parc éolien au poste électrique existant de Ranville (Deux circuits 225 000 volts sous marine et souterraine sur 40km environ). Sur le territoire de « Cœur de Nacre », le tracé prévoit la jonction des câbles maritimes et terrestres à Bernières-sur-Mer puis rejoint par Courseulles la RD 404. L'aménagement futur d'un carrefour giratoire à l'intersection avec la RD83 a été intégré dans le projet de RTE. Les travaux s'échelonnent de 2016 à 2019.</p> <p>Aménagement du parking aquanacre : Maîtrise d'œuvre La construction de l'équipement culturel implique parallèlement la reconfiguration du parking actuel du centre aquatique. Les objectifs sont : -1/ Optimiser le nombre de places de stationnement, - 2/ Faciliter les flux de véhicules, piétons et cyclistes - 3/ Créer des liens de circulation avec le centre</p>

commercial voisin

Conseil communautaire du 8 mars.

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de Revières à Cœur de Nacre.

Tourisme : présentation du rapport d'activité de l'office de tourisme intercommunal

Finances : débat d'orientation budgétaire, demande de dotation DETR pour l'équipement culturel dont le montant est sur la base de 4 432 575€

Equipement sportif : Installation de panneaux solaires sur le toit du centre aquatique

Affaires sociales : renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF concernant le fonctionnement du RAM

Aménagement Aire de grand passage : création d'un poste de transformation de type poste rural compact simplifié de 100 kVa pour permettre l'alimentation de l'aire de grand passage

Dossier Inondation du versant mare d'Anguerny et du versant Nouveau Monde :

L'intervention du bureau Hydrogéo-technique s'est tenue le mercredi 16 mars,

- SITE 1 : mare au bout de la rue du Colombier
- SITE 2 : (mare d'Anguerny) + site rue du Colombier
- SITE 4 : Noue chemin du Moulin
- SITE 5 : Zone d'infiltration chemin de la Trappe :

17

67

Informations diverses

- **Lotissement « Les deux villages »** Les réunions de chantier se déroulent tous les jeudis matin. Le chantier se déroule suivant le planning établi. Aucune remarque particulière.
- **Radars pédagogiques** : une réunion de la commission « voirie » s'est tenue, pour finaliser le lieu des implantations des deux radars pédagogiques sur la commune pour un montant de 3 534 € TTC (rue du Bout maçon et rue de l'église de Colomby-sur-Thaon).
- **Fichier électoral** : la fusion des deux listes électorales est effectuée sur le logiciel Magnus depuis le 1^{er} mars 2016. La constitution des deux bureaux électoraux issus des deux listes électorales est prévue au cours de l'année. La commune compte 917 électeurs dont 465 femmes et 452 hommes. Les commissaires du tribunal de grandes instances sont reconduits pour les titulaires, bureau 1, M. Marcel Maupas, bureau 2, Mme Francine Boyaval et les suppléants sont Mrs Olivier Rombaut et Guy Cherbit.
- **Petit logis-relais, 2 place Poulbot**, Marché public relevant de la procédure adaptée (MAPA) est en cours depuis le 8 mars et se termine le 25 mars à 12h. La réunion d'appel d'offres se réunit le mercredi 30 mars à 16h.
- **Eglise Saint-Vigor**, suite à la visite du 25 février avec l'architecte, M. Jacquemard et M. Marie de l'entreprise Lefèvre, un calendrier est fixé pour les travaux suivants : mars, devis du couvreur pour refaire la croupe au-dessus de la porte d'entrée et changer les gouttières et les descentes. Fin mars, réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales autour de l'église, en avril démonter les boiseries du chœur côté sud qui sont « mangées » par des champignons, en mai, creuser 2 sondages sur la face nord, au pied de l'imposant contrefort et à côté de la sacristie pour définir la qualité du soubassement et la profondeur des matériaux de remblai existants. Cet été, créer un drainage de 50cm sur 40cm de profond sur le côté nord avec un tuyau type « cunette », bêche, gravier et bordure. En 2017, changer le linteau de la porte d'entrée sud (devis reçu par l'entreprise Lefèvre 3 073,63 € TTC comprenant la fourniture et la pose) et continuer la remise en état global de l'édifice.
- **Association – Patrimoine culturel et Art sacré**: calendrier sur l'inventaire du patrimoine de nos deux églises 13 juin, nettoyage des meubles des sacristies, 14 juin, traitement des boiseries, 17 juin, rangement, 4,5,6 juillet descente des vêtements religieux, 18 et 19 juillet inventaire complet.
- **Etudes de circulation** et de déplacement sur la RD 141 : suite aux courriers envoyés le 10 février, les entreprises sollicitées ont répondu et fait des propositions qui sont en cours de traitement.
- **ARS (Agence Régionale de la Santé Basse-Normandie)** : Le bulletin de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 22 février 2016 est affiché depuis le 3 mars (prélèvement fait à Mathieu dans la cuisine de la mairie).

- **Bulletin communal n°1** : Jean-Yves Pucelle, maire délégué et Jean-Louis Gérard informent les conseillers que le prochain bulletin communal est en cours. La parution est prévue au mois d'avril ou mai.

Donner un nom aux habitants : **colomgernynois**

Donner un nom au bulletin communal : **le colomgernynois**

Calendrier :

- 24 avril : 14^{ème} Tour de l'Intercom – départ à 9h du centre aquatique.
- 29 et 30 avril : distribution des composteurs à déchets verts
- 8 mai : cérémonie au cimetière Saint-Martin de Colomby-Anguerny à 9h30 avec la commune d'Anisy.
- 22 mai : randonnée pédestre au « Fort Moville » par le club de marche communal – contact M. Jacques Besnard 0660375451 –
- 27 au 29 mai : XXe anniversaire du comité de jumelage « East Woodhay », signature de la nouvelle charte le 29 mai à Anisy.
- 1 juin. : l'association Terre Harmonie, propose un concert de musique ancienne, de chant et luth dans l'église Saint-Martin.
- 5 juin : journée intercommunale de la fête du vélo à Colomby-Anguerny – départ 9h de la grange aux dîmes
- 23-24 juin : randonnée pédestre « Le vexin-Français » par le club de marche communal - contact M. Jacques Besnard 0660375451
- 15 octobre : conférence sur le 950^e anniversaire de la bataille d'Hasting par M. Pierre Bouet avec l'après-midi, jeux de société.
- 11 décembre : arbre de Noël des enfants de la commune
- 29 janvier 2017 : repas des Aînés

Interruption de séance à 20h 45

~ ~ ~ ~ ~

Reprise du conseil municipal à 22h35

Arrivées de M. Jean-Marc Legros, trésorier du centre des finances publiques de Ouistreham, de Mme Laure Brault, qui reprend son pouvoir et départ de Mme Félicia Le Prévost qui donne pouvoir à Mme Magalie Ibazizène.

Le nombre de conseillers présents est de 19 et 3 pouvoirs.

Compte administratif et compte de gestion 2015 de la commune historique d'Anguerny

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Didier Autret, adjoint aux finances, donne la parole à Mme Régine Fouquet qui demande à l'ensemble des conseillers de délibérer et d'approuver, le Compte Administratif 2015 de la commune historique d'Anguerny,

Les conseillers votent à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion

111
68

Année 2015	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	254 451,65 €	311 756,68 €	57 305,03 €
Investissement	67 678,65 €	59 485,25 €	-8 193,40 €

Reports de la commune historique d'Anguerny de l'année 2015 :

Fonctionnement – Recettes 55 500 € et
Investissement – Recettes 55 666,28 €

Résultat cumulé pour l'année 2015 :

Année 2015	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	254 451,65 €	367 256,68 €	112 805,03 €
Investissement	67 678,65 €	115 151,53 €	47 472,88 €

soit un résultat total de 160 277,91 € **fin d'année 2015**

Compte de gestion de la commune d'Anguerny 2015 :
Délibération n° 16-068

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 en tous points conforme au compte administratif d'Anguerny, présenté par Monsieur le trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ouistreham.

12
69

Compte administratif et compte de gestion 2015 de la commune historique de Colomby-sur-Thaon

le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Jérôme Bouchard, ancien adjoint aux finances, donne la parole à Mme Régine Fouquet qui demande à l'ensemble des conseillers de délibérer et d'approuver, le Compte Administratif 2015 de la commune historique de Colomby-sur-Thaon. Les conseillers votent à l'unanimité moins une abstention le compte administratif et le compte de gestion

Année 2015	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	160 949,37 €	187 692,43 €	25 743,06 €
Investissement	34 497,54 €	41 286,70 €	6 789,16 €

Reports de la commune historique de Colomby-sur-T. de l'année 2015 :

Fonctionnement – Recettes 82 025,11 € et
 Investissement – Recettes 3 326,55 €

Résultat cumulé pour l'année 2015 :

Année 2015	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	160 949,37 €	268 717,54 €	107 768,17 €
Investissement	34 497,54 €	44 613,25 €	10 115,71 €

soit un résultat total de 117 883,88 € fin d'année 2015

Compte de gestion de la commune de Colomby-sur-Thaon 2015 :
Délibération n° 16069

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des voix et des représentés le compte de gestion 2015, en tous points conforme au compte administratif de Colomby-sur-Thaon, présenté par Monsieur le trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ouistreham.

M. le maire reprend sa place à la table du conseil.

13
70

Délibération pour la mise en commun des résultats cumulés des deux communes historiques et des comptes d'affectation de l'année 2015

Délibération n° 16070

Année 2015	Résultats Anguerny	Résultats Colomby-T.	Résultats Cumulés
Fonctionnement	112 805,03 €	107 768,17 €	220 573,20 €
Investissement	47 472,88 €	10 115,71 €	57 588,59 €

soit un résultat total de 278 161,79 € fin d'année 2015.

Tableau des comptes d'affectation des résultats 2015 :

10 68 Part affectée à l'investissement	002 part à reporter année suivante en fonctionnement	001 part à reporter en investissement
175 353,20 €	45 220,00 €	
		57 588,59 €

Le conseil municipal approuve le tableau de mise en commun et vote à l'unanimité des voix et des représentés

Rappel des Taux des taxes communales pour l'année 2016

Pas de changement sur le taux des taxes communales qui reprennent le lissage prévu entre les deux communes et votés au cours du conseil municipal en date du 24 février 2014

<u>Taxes 2016</u>	<u>Anguerny</u>	<u>Colomby-sur-Thaon</u>	<u>Colomby-Anguerny</u>	<u>Produits attendus</u>
T. Habitation	9,95%	8,30%	9,37%	97 167
T. Foncière	16,50%	18,50%	17,41%	100 177
TFNB	27,50%	35,00%	30,60%	18 972

14
71

Délibération pour l'attribution des subventions 2016 : Délibération n° 16071

Comité des Fêtes d'Anguerny	400 €	Comité des Fêtes de Colomby-sur-Thaon	1 000 €
ADMR Thaon + Région	350 €	Polyhandicapés	40 €
Ass. Gymnastique volontaire de Colomby-sur-Thaon	110 €	Ass. Gymnastique volontaire d'Anguerny	300 €
Comité de jumelage AACV	600 €	Comité Juno	160 €
Restaurants du Cœur	250 €	M'as-tu vu ?	60 €
Les Amis du Poulbot	90 €	Les cyclos du Thaon	160 €
Westlake Brother's Souvenir	100 €	ACVG Anc. Combat.	50 €
Non affectée	230 €		

Le conseil municipal approuve le tableau de mise en commun et vote chaque subvention ligne par ligne à l'unanimité des présents et des représentés à l'exception de l'association les amis du Poulbot pour laquelle le vote est à l'unanimité moins une abstention.

15
72

Tarifs communaux : Approbation des tarifs communaux 2016 applicables au 1^{er} avril 2016

Délibération n° 16072 **Salles communales**

Mairie - Habitants	Tarifs	Arrhes	Caution
2 jours (Week-end ou fériés)	240 €	130 €	400 €
3 jours (du samedi au lundi soir)	290 €	140 €	400 €
Dîmière - Habitants			
Semaine L, M, M, J	250 €	170 €	450 €
2 jours - Week-end	470 €	170 €	450 €
3 jours ou Pâques	560 €	170 €	450 €
Dîmière - Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	330 €	250 €	500 €
2 jours - Week-end	590 €	250 €	500 €
3 jours ou Pâques	700 €	250 €	500 €
Colombier - Habitants			
Semaine L, M, M, J	220 €	170 €	450 €
2 jours - Week-end	430 €	170 €	450 €
3 jours ou Pâques	500 €	170 €	450 €
Colombier - Extérieurs			
Semaine L, M, M, J	300 €	250 €	500 €
2 jours - Week-end	550 €	250 €	500 €
3 jours ou Pâques	650 €	250 €	500 €

Tarif EDF : 0,20€ / kwatt consommé à compter du 1^{er} avril 2016.

Consommables : eau et sel machine : 10 € (1j) - 12€ (2j) - 16 € (3j)

Tables extérieures pour les utilisateurs des salles	5 € / table
---	-------------

Coût horaire des agents de la commune pour facturation diverses :
ménage, entretien divers, tombe cimetière, etc...

Secrétaire de mairie	27,90 €
Agent communal, entretien cour, etc...	18,90 €
Agent ménage, entretien salle, etc...	15,90 €
Coût horaire pour le ménage des salles	23,41 €

Concession cimetières Saint-Martin et Saint-Vigor

	Durée	Pleine terre ou caveau	Columbarium	Cavurne avec plaque	Cavurne sans plaque
Habitant	30 ans	150€	550€	550€	400€
	50 ans	250€	650€	650€	500€
Extérieur	30 ans	500€	900€	900€	750€
	50 ans	850€	1 250€	1 250€	1 100€
Jardin	souvenir		100€		

Les services : photocopies

Format A4	Une	0,18 € en N/B	0,36 € en couleur
Format A3	Une	0,36 € en N/B	0,72 € en couleur

Après avoir pris connaissance de tous les tarifs communaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des voix et des représentés moins deux abstentions cette délibération à l'application à compter du 1^{er} avril 2016.

16
73

Présentation et vote du budget primitif 2016 – par chapitre budgétaire
Délibération n° 16073

B.P. 2016	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	517 000 €	517 000 €
Investissement	531 300 €	531 300 €

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2016, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote par chapitre à l'unanimité des voix et des représentés moins une voix contre et une abstention ce budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55